



MEMOIRE DE GÉOPOLITIQUE

Commissaire commandant Guy LAUTREDOU

CID 97-98 Groupe B4

LES CONTENTIEUX ENTRE LA GRECE ET LA TURQUIE

une menace permanente pour la
stabilité en Méditerranée orientale.

PLAN

INTRODUCTION

1) LA TURQUIE EST PERCUE PAR LA GRECE COMME UNE MENACE
POUR SA SECURITE.

2) CHYPRE. POINT-CLE DES RELATIONS GRECO-TURQUES.

3) LES AUTRES DIFFERENDS.

31) La mer Egée.

32) La minorité turque de Thrace occidentale.

4) LES CONSEQUENCES D'UN CONTENTIEUX A MULTIPLES FACETTES.

41) La Turquie et l'Europe.

42) La politique régionaliste de la Turquie

43) Le problème Kurde

44) Les inquiétudes grecques

45) La Turquie, la Grèce et l'OTAN

46) Chypre

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

CARTES

INTRODUCTION

Le 19 septembre dernier, le premier ministre turc, M. Mesut Yilmaz, a déclaré avoir chargé l'armée de prendre toute mesure afin de faire face au déploiement de missiles S-300, achetés en janvier à la Russie par le gouvernement chypriote (grec). Leur livraison est prévue au printemps 1998.

En août 1996, deux jeunes chypriotes grecs étaient tués à Chypre sur la ligne de démarcation alors qu'ils tentaient de pénétrer en zone turque.

En novembre 1994, un autre premier ministre turc, Mme Tansu Ciller, invitait " une fois de plus la Grèce au bon sens " au sujet du partage de la mer Egée.

Régulièrement l'actualité rappelle à notre attention le contentieux à multiples facettes qui existe entre la Grèce, qui appartient à l'Union européenne, et la Turquie qui aspire à y entrer. Cette animosité, voire agressivité, est un problème car elle empêche l'instauration d'une politique européenne efficace de sécurité et de défense dans les Balkans et la Méditerranée orientale.

Le général Pierre Gallois, auteur de " géopolitique, les voies de la puissance " en 1990, définit la géopolitique comme étant " l'étude des relations qui existent entre la conduite d'une politique de puissance portée sur le plan international et le cadre géographique dans lequel elle s'exerce ".

Ainsi tenterons nous dans ce mémoire de comprendre pourquoi la Turquie est considérée par la Grèce comme une menace, quel rôle particulier y joue Chypre, quels sont les autres différents mais aussi quelles menaces ou conséquences engendrent pour la région et pour l'Europe ces divergences.

1) LA TURQUIE EST PERCUE PAR LA GRECE COMME UNE MENACE POUR SA SECURITE.

Depuis son indépendance en 1830, la Grèce a toujours éprouvé un malaise vis-à-vis de son voisin et ancienne puissance occupante, l'Empire ottoman devenu ensuite la Turquie. Plusieurs conflits armés ont opposé les deux Etats dont notamment la guerre de 1920-1922 qui prit fin par le traité de Lausanne en 1923 et par l'échange de 600000 Turcs musulmans et de 1,5 million de Grecs orthodoxes. La Seconde guerre mondiale, la rébellion communiste et la guerre civile qui la suivirent en Grèce déplacèrent ensuite les priorités et les deux pays alliés de l'Organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN) connurent alors des relations plus normales.

Toutefois dès les années cinquante, Chypre devenait la nouvelle pomme de discorde. L'invasion de sa partie nord en 1974 et son occupation firent à nouveau apparaître la Turquie comme la plus grave menace militaire potentielle pour la Grèce.

La IV^e armée turque, qui dispose d'une grande capacité de débarquement, est déployée sur la côte ouest de la Turquie face aux îles grecques situées dans la partie orientale de la mer Egée. Ceci est un grand facteur d'inquiétude pour la Grèce tout comme d'autres forces turques déployées face au nord-est de la Grèce où vit la minorité musulmane du pays.

Enfin, les efforts de la Turquie pour jouer un rôle actif dans la crise dans les Balkans, en raison des minorités musulmanes et des minorités d'ascendance turque qui y vivent, laisse à penser à la Grèce que l'objectif de la politique turque serait de créer une ceinture " verte " ou islamique allant de l'Adriatique à la mer Noire, qui isolerait la Grèce de l'Europe chrétienne. Même s'il s'agit d'une vue exagérée de la réalité, celle-ci explique l'agressivité de la diplomatie grecque dans les Balkans: hostilité à la Macédoine, soutien à la Serbie.

2) CHYPRE. POINT-CLE DES RELATIONS GRECO-TURQUES. (voir carte de Chypre).

L'île d'Aphrodite a très tôt suscité des convoitises. En 1570, elle est conquise par le sultan Sélim II " pour des raisons de sécurité et de voisinage géographique " (1). Rappelons que la conquête de l'Égypte et de la Syrie date du début du 16^e siècle et qu'il fallait assurer les voies de communication vers ces provinces orientales. Sous contrôle britannique depuis 1878, elle est peuplée en grande majorité de Grecs qui cherchent dès 1931 à secouer le joug colonial.

En 1955, les Chypriotes grecs entament la lutte armée contre Londres et pour l'énosis, c'est à dire le rattachement à la Grèce. Le Royaume-Uni refuse de perdre cette île située si près du Proche-Orient et du canal de Suez et s'appuie pour cela sur la minorité turque peu favorable à Athènes. Les États-Unis pour leur part sont favorables au double rattachement: le nord à la Turquie, le sud à la Grèce; l'île devenant ainsi un avant-poste de l'OTAN face à la menace soviétique.

En 1960, les Chypriotes héritent d'une indépendance non désirée avec comme président grec l'archevêque Makarios et comme vice-président turc Fazil Kutchuck. Mais la constitution de la jeune république rend le pays ingouvernable. Crises et affrontements intercommunautaires se succèdent et en avril 1964, 6400

1. On peut également citer Shakespeare, Othello, acte 1, scène 3, écrit en 1604:

" When we consider	Si nous considérons
The importancy of Cyprus to the Turk	l'importance de Chypre pour le Turc,
And let ourselves again but understand	et si nous songeons d'autre part qu'elle intéresse celui-ci bien plus que Rhodes,
That, as it more concerns the Turk than Rhodes,	et qu'il peut s'en saisir à beaucoup moindre prix,
So may he with more facile question bear it,	vu qu'elle n'a point le même arroi de guerre

For that it stands not in such warlike brace,	et qu'il lui manque absolument les ressources
But altogether lacks the abilities	dont Rhodes est équipée; oui, à y réfléchir,
That Rhodes is dressed in: If we make thought of this,	on ne saurait croire le Turc assez maladroit
We must think the Turk is so unskilful	pour qu'il mette au second plan ce qui le touche d'abord,
To leave that latest which concerns him first,	négligeant l'entreprise aisée et fructueuse pour susciter un risque sans profit.
Neglecting an attempt of ease and gain	
To wake and wage a danger profitless. "	

" casques bleus " débarquent dans l'île. Trente trois ans plus tard, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) est toujours là avec 1200 hommes.

Makarios, célébré comme l'un des chefs du tiers mondisme et du Mouvement des non-alignés, avait tout d'abord milité en faveur du rattachement à la Grèce. Puis il avait dénoncé la dictature grecque et affirmé son indépendance par rapport à la politique d'Athènes. La junte militaire au pouvoir à Athènes tenta alors une annexion de l'île le 15 juillet 1974.

Le scénario dérapa car Ankara trouva là l'occasion d'agir dans la défense de ses intérêts tant politiques que militaires. De fait, elle n'attendait rien de moins puisque, depuis les années cinquante, elle demandait le partage de l'île.

Le 14 août, profitant de la démission du président Nixon, Ankara rompt le cessez-le-feu décrété par l'ONU et occupe 37 % de Chypre habitée alors de 77 % de grecs et de 18,3 % de turcs.

L'affrontement se solde par 5000 morts, 1600 personnes portées " disparues " et 200000 déplacées. Une zone neutre de 180 km de long sépare les deux communautés. La guerre gréco-turque a été conjurée grâce aux pressions de l'OTAN.

En février 1975, les Chypriotes turcs proclament unilatéralement et illégalement un Etat autonome. Le 15 novembre 1983, Rauf Denktash fonde la République turque de Chypre du nord (RTCN) que personne ne reconnaît sauf Ankara qui y a installé 36000 soldats, des chars et 60 à 80000 colons venus d'Anatolie.

Depuis plus de vingt ans maintenant tous les protagonistes ont tenté, ou fait semblant, de chercher une solution: les deux communautés, les trois puissances garantes de l'indépendance et de l'intégrité de l'île (Royaume-Uni, Grèce, Turquie), l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Communauté Européenne (CE).

Après vingt ans d'atermoiements, l'ONU a fini par condamner l'intransigeance du leader chypriote turc (résolution 939 du 29 juillet 1994). Déçus par l'impuissance de l'ONU, les Chypriotes grecs se sont tournés vers Bruxelles. En juillet 1990, ils déposaient une demande d'adhésion à la Communauté économique européenne.

Leurs excellentes performances économiques et financières en font l'un des deux pays en Europe (avec le Luxembourg) qui répondent au mieux aux critères de Maastricht: un taux de croissance d'environ 5% l'an, un déficit budgétaire limité (moins de 3% du PIB), un endettement inférieur à 60% du PIB, une inflation d'à peine 2,6% sans compter un chômage quasiment nul (2,5%). Le revenu par tête d'habitant est de 14000 dollars par an, soit un niveau identique à celui de l'Espagne par exemple, c'est à dire aussi un niveau quatre fois supérieur à celui des Chypriotes turcs.

La Commission européenne donnait son accord en mars 1995 pour commencer les négociations sur l'adhésion mais précisait aussi qu'il était souhaitable que les Chypriotes aient trouvé une solution à la division de l'île.

Chacun accepterait à présent l'idée d'une fédération bicommunautaire mais les deux parties ne conçoivent pas la fédération de la même manière. Les Chypriotes turcs notamment pour qui la fédération ou confédération bicommunautaire doit aussi être bizonale et où les communautés turque et grecque seraient traitées à égalité. De plus, la Turquie exigerait la présence d'une force autonome sur l'île ayant pleine liberté d'action " afin d'assurer la sécurité de la communauté turque ". En réalité elle tiendrait à disposer d'une base qu'elle considère comme indispensable à la défense des côtes méridionales de l'Anatolie.

Le manque de bonne volonté évident de part et d'autre, le surarmement de l'île transforme inexorablement Chypre en volcan. Les Chypriotes grecs ont réactivé leur accord de défense passé avec Athènes, acheté à la Russie en juin 1996 des chars T-80 et importé des missiles EXOCET de France. Enfin en janvier 1997 ils ont annoncé l'achat de missiles S-300 qui devraient être installés début 1998 à Nicosie et à Pathos où ils construisent une nouvelle base.

Cette annonce a de nouveau fait remonter la tension et éloigné encore un espoir de règlement. Bien que déclarées comme armes défensives par les Chypriotes grecs et Moscou, la Turquie estime que ces armes sont offensives et affirme qu'elles peuvent frapper des installations militaires du sud de la Turquie distantes de 70 kilomètres.

On retrouve ici la vision militaire qui a toujours prédominé dans le traitement de la question chypriote par la Turquie. L'importance stratégique d'une île si proche de ses ports militaires de Mersin et Iskenderun constitue une menace directe pour la politique maritime d'Ankara, notamment vers le Proche-Orient. De plus un éventuel rattachement de Chypre à la Grèce concrétiserait l'encerclement des côtes anatoliennes par un cordon d'îles, toutes grecques, et verrouillant ainsi l'accès méditerranéen. Cette vision de l'encerclement, très forte pendant la guerre froide ne s'estompera sûrement pas à la vue des liens renoués entre Moscou et Nicosie.

On peut ainsi craindre un scénario catastrophe qui après destruction par la Turquie de ces missiles obligerait la Grèce à intervenir, mettant le doigt dans un dangereux engrenage.

3) LES AUTRES DIFFERENDS.

31) La mer Egée. (voir carte de la mer Egée).

Depuis la naissance de la Grèce en tant qu'Etat en 1830, la plupart des îles de la mer Egée sont peu à peu passées sous sa souveraineté. Durant la guerre balkanique de 1912-1913, l'Italie occupa les îles du Dodécanèse et la Grèce s'empara des îles situées dans le nord et le centre de la partie orientale de la mer Egée. Le traité de Lausanne de juillet 1923 fixa le statut juridique des îles de la partie orientale et ce n'est qu'en 1947 que le traité de Paris accorda à la Grèce la souveraineté sur le Dodécanèse. Ainsi actuellement, 2400 îles sont sous la souveraineté de la Grèce, tandis qu'une soixantaine d'autres, situées pour la plupart à l'intérieur de la zone des trois milles marins (1 mille = 1,852 km), dépendent de la Turquie.

La Turquie conteste cependant au delà des traités la propriété de certaines îles. Ainsi remet-elle en cause le tracé de la frontière maritime pour le sud de la mer Egée signé en 1932 entre la Turquie et l'Italie ou encore dans le nord là où le traité de Lausanne de 1923 n'a pas arrêté la frontière de façon aussi précise qu'au sud. C'est ainsi plus d'une centaine d'îles qui sont revendiquées. En janvier 1996, un îlot rocheux près de l'île d'Imia faillit provoquer une véritable bataille navale.

Pourquoi ? En vertu du droit maritime international, les îles disposent d'une zone de souveraineté propre qui, en mer Egée est de 6 milles. La propriété du moindre îlot a donc un effet démultiplicateur.

On peut interpréter la recrudescence d'incidents ou de déclarations comme faisant partie de la stratégie turque visant comme le disait d'ailleurs Mme Tansu Ciller après la crise d'Imia à ce que " la mer Egée toute entière fasse l'objet de négociations gréco-turques ". Notons enfin que les médias nationalistes des deux pays portent une lourde responsabilité dans cette crise au regard des pressions exercées sur leurs gouvernements respectifs.

3 aspects doivent être évoqués:

Les eaux territoriales.

La mer Egée représente une route maritime importante: pour la Grèce en direction des grandes îles telles que Lesbos, Chios ou Rhodes; pour la Turquie, comme élément de l'axe nord-sud reliant les Dardanelles à la Méditerranée et comme voie d'accès à Izmir, le plus grand port de la mer Egée. Par ailleurs son sous-sol est riche, notamment en pétrole.

La convention des Nations Unies sur le droit maritime conclue en 1982 à Montego Bay et entrée en vigueur en novembre 1994 stipule que chaque Etat côtier peut étendre sa zone de souveraineté jusqu'à 12 milles marins. Dans le cas de la mer Egée, si la Grèce appliquait la règle des 12 milles, entre l'archipel des Cyclades et celui du Dodécannèse, les limites territoriales finiraient par se rejoindre formant ainsi un " lac grec ". Athènes aurait 71,5 % de la mer Egée, la Turquie 8,8% et les eaux internationales se réduiraient à 20%. Ceci Ankara ne peut l'accepter, ou fait semblant de ne pouvoir l'accepter car la route maritime ne pourrait pas être interdite

par les Grecs en vertu du droit maritime pour les eaux côtières (droit de passage inoffensif) et du droit portant statut des détroits (droit de transit sans entrave).

En réalité, la Turquie sait pertinemment que le gouvernement grec ne veut ni ne peut revendiquer l'élargissement de sa zone de souveraineté à 12 milles. Les grandes puissances maritimes s'y opposeraient, Washington avait d'ailleurs symboliquement dépêché le croiseur Cate Saint-George sur place lors des incidents évoqués plus haut, et surtout elles ne souhaitent pas toucher à un statu quo qu'elles voudraient justement contraindre la Turquie à respecter.

Cependant, si Athènes persiste à revendiquer la règle des 12 milles, c'est pour des raisons de souveraineté aérienne.

L'espace aérien.

Depuis 1931, les Grecs revendiquent pour leur espace aérien une zone de souveraineté de 10 milles marins valable pour l'ensemble de leurs îles. Ankara, depuis 1971 ne reconnaît qu'une zone de 6 milles. La zone des 4 milles controversée voit donc régulièrement des combats ou semblants de combats entre avions de chasse grecs et turcs.

Le sous-sol.

Les deux pays divergent sur la délimitation de leur zone économique respective. La partie turque rêve d'une ligne médiane qui permettrait d'exploiter les sous-sols marins dans toute la moitié est de la mer Egée, à l'exclusion des zones de souveraineté autour des îles grecques. Les Grecs n'entendent évidemment pas accorder de droit de forage au coeur de la mer Egée et propose depuis 1976 de saisir la Cour internationale de justice de La Haye.

De nombreux juristes, y compris dans les deux camps, savent de quelle façon le Tribunal international pourrait trancher. La Turquie se verrait attribuer pour zone économique un tiers de la surface, zones de souveraineté non comprises. La zone turque serait constituée de deux ou trois " doigts " passant entre les îles Lesbos, Chios et Samos et arrivant au milieu de la mer. Les choses seraient par ce jugement particulièrement clarifiées rappelant aux Grecs que la mer Egée n'est pas une mer

grecque et rappelant aux Turcs que les îles grecques sont des territoires grecs jouissant pleinement de leur droit, y compris l'exploitation de leur sol sous-marin.

Néanmoins, la Turquie espère encore éviter le jugement et rappelle le stationnement d'importants contingents grecs dans les îles en contradiction avec les termes des traités de Lausanne et de Paris. La Grèce invoque pour sa part le principe " d'autodéfense " affirmé par l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

32) La minorité turque de Thrace occidentale.

La situation de cette minorité constitue un autre point de friction entre la Turquie et la Grèce. Par le traité de Lausanne de juillet 1923, les deux pays s'étaient engagés à assurer la protection des 200000 orthodoxes d'Istanbul et celle des 120000 musulmans de Thrace occidentale.

Ni la Grèce ni la Turquie n'ont respecté leurs engagements. Les Grecs orthodoxes ne sont plus que 3000 actuellement à Istanbul. En Thrace, la population turque stagne malgré un taux de natalité élevé car les difficultés causées par l'administration locale encouragent une émigration importante vers la Turquie ou l'Allemagne. Bien que prévu par le traité, cette minorité depuis 75 ans n'a jamais vraiment pu jouir de ses droits et libertés dans le domaine de l'éducation, de la gestion des institutions et du culte.

4) LES CONSEQUENCES D'UN CONTENTIEUX A MULTIPLES FACETTES. (voir carte de l'Europe).

Les rapports conflictuels entre la Grèce et la Turquie respectivement membre de plein droit et membre associé de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), tous deux membres de l'OTAN, sont un frein certain à l'avancée de l'Union européenne

sur les plans politique et économique mais aussi et surtout pour la sécurité et la défense en Europe.

Cette région revêt à cet égard une importance exceptionnelle. Les développements intervenus depuis les années 1990 ont prouvé que les Balkans, la Transcaucasie, le Moyen-Orient et même l'Asie centrale étaient le théâtre d'une multitude de guerres, de situations de crises et de conflits potentiels susceptibles de menacer la sécurité et la stabilité de l'Europe. L'expérience a montré également combien la participation active de la Grèce et de la Turquie était nécessaire à leur prévention ou à leur gestion.

41) La Turquie et l'Europe.

Les relations de la Turquie avec l'Europe occidentale sont toujours ambiguës. Certains pays membres, la Grèce bien sûr mais aussi l'Allemagne, ne souhaitent pas que ce pays devienne membre de l'Union européenne mais l'Europe ne souhaite pas non plus le perdre car dans un monde islamique où le radicalisme domine, c'est le seul Etat laïque doté d'un gouvernement démocratique orienté vers l'Occident. La victoire du parti pro-islamiste de Necmettin Erbakan aux élections de décembre 1995 avait encore accru la méfiance de certains Européens. Néanmoins, l'Europe reste aussi convaincue qu'il lui faudra toujours compter sur la Turquie pour surveiller sa porte d'accès orientale.

Officiellement, comme par exemple en février 1997 lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de Turquie, France, Grande-Bretagne, Allemagne et Italie, les pays européens déclarent que personne ne veut faire de discrimination à l'égard d'Ankara mais que celle-ci doit auparavant démontrer sa volonté à trouver des solutions aux obstacles à sa candidature: la question des droits de l'homme, la gestion de la minorité Kurde, le contentieux gréco-turc et la question chypriote.

En mars 1995 cependant, l'Union européenne et la Turquie ont signé un accord d'union douanière. On peut y voir là une période de transition qui instaure des liens plus étroits pouvant déboucher à terme sur une intégration.

De son côté, la Turquie a accepté le statut de membre associé à l'UEO, statut qui ne la satisfait pas pleinement mais qu'elle considère pour le moment comme la meilleure solution possible.

42) La politique régionaliste de la Turquie .

Après la chute du bloc communiste, la Turquie a pris conscience de son importance décroissante aux yeux des alliés occidentaux. Les déceptions liées à la demande d'intégration à l'Europe, le manque d'assistance financière suite aux pertes économiques causées par la Guerre du Golfe l'ont conduit à mieux coopérer avec ses voisins. Aujourd'hui, le discours de la Turquie se veut résolument régionaliste.

Avec l'Iran, elle a conclu un accord selon lequel serait construit entre les deux pays un gazoduc de 23 milliards de dollars, au grand dam des Américains et une semaine après la signature par le Président Clinton de la loi d'Amato (2) en août 1996.

Avec l'Irak et la Syrie dans le cadre du projet d'aménagement du sud-est Anatolien (GAP), elle a signé des accords de garantie des débits annuels de l'Euphrate et du Tigre.

La Turquie tente de développer aussi de bonnes relations avec les républiques nouvellement indépendantes de la Transcaucasie et de l'Asie centrale, régions riches en pétrole et en gaz et stratégiquement importantes.

Ankara a su également développer des relations diplomatiques judicieuses tant avec la Roumanie qu'avec la Bulgarie, isolant davantage la Grèce face à des voisins mécontents de ses positions balkaniques.

43) Le problème Kurde.

Le problème le plus délicat rencontré par la Turquie en matière de sécurité concerne les Kurdes, bien que le gouvernement turc affirme ne pas avoir de problème kurde mais seulement des démêlés avec le mouvement terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Cependant, si la Turquie se considère comme un Etat démocratique tourné vers l'Occident et se fondant sur les valeurs de celui-ci, elle n'aura pas d'autre choix

que de trouver une solution pacifique en accordant à la minorité Kurde vivant sur son territoire le droit à l'expression culturelle et à une certaine forme d'autonomie. Il ne semble pas en effet raisonnable de remettre en cause les frontières entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie en constituant un Etat Kurde.

44) Les inquiétudes Grecques.

De son côté les préoccupations de la Grèce en matière de sécurité se concentrent sur les Balkans et la Turquie.

En ce qui concerne les Balkans, elle a renoncé à une politique assez tapageuse au profit d'une diplomatie plus silencieuse et plus efficace. Ses relations avec la plupart des Etats sont équilibrées, ses rapports avec l'Albanie se sont considérablement améliorés.

3. loi d'Amato. Du nom du sénateur Alfonso d'Amato, cette loi permet de pénaliser les compagnies américaines et étrangères investissant plus de 2 millions de dollars par an dans les secteurs pétroliers et gaziers en Iran et en Libye.

L'ancienne République yougoslave de Macédoine (FYROM) est accusée par la Grèce de maintenir des revendications sur une partie du territoire grec et d'utiliser des dénominations et des symboles comme le nom de Macédoine et le soleil de Vergina qui, selon les Grecs, font partie de leur patrimoine national. Elle a fait l'objet de février 1994 à septembre 1995 d'un embargo commercial grec à l'exclusion toutefois des denrées alimentaires, médicaments et aide humanitaire.

La Grèce a également mis son veto à l'adhésion de la FYROM à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), ce qui irrite bon nombre d'Etats européens car la FYROM se trouve ainsi écartée de la seule organisation européenne en matière de sécurité à laquelle elle peut prétendre.

45) La Turquie, la Grèce et l'OTAN.

La tension des relations entre la Grèce et la Turquie se répercute aussi sur les activités de l'OTAN comme par exemple le retard dans l'approbation par le Conseil de l'Atlantique nord du budget militaire de l'OTAN en 1995 ou encore la querelle portant sur l'implantation d'un quartier général régional dans l'un des deux pays.

46) Chypre.

Mais la résolution du problème de Chypre est à l'évidence la clé d'une amélioration on ne peut plus nécessaire entre la Grèce et la Turquie.

La Grèce a toujours lié le problème des relations de la Turquie avec la Communauté européenne au retrait des troupes turques de l'île, bloquant à chaque fois les prêts communautaires de Bruxelles.

L'Union européenne, alors présidée par la France, a créé en mars 1995 de nouvelles conditions en concluant simultanément des accords sur des négociations d'adhésion avec la République de Chypre et l'union douanière avec la Turquie. Le démarrage prochain du processus d'élargissement de l'Union européenne, qui doit débuter six mois après la fin des négociations entre les Quinze sur la réforme des institutions européennes (sommet d'Amsterdam de juin 1997), posera de façon plus aiguë l'adhésion de la Turquie comme celle de Chypre et aura peut-être un effet catalyseur.

Le déclin de l'économie et du niveau de vie dans la partie nord de l'île est un autre facteur qui pourrait inciter les Chypriotes turcs à changer d'attitude.

Il semble nécessaire de persuader les deux pays que le moment est venu de trouver une solution en vue de l'établissement d'un Etat fédéral fondé sur l'égalité entre les communautés grecque et turque.

Il faudrait aussi que Washington décide réellement que l'heure d'un règlement durable de la crise chypriote est arrivée. Chacun sait bien qu'Ankara n'aurait pas pu

tenir tête à l'ONU un quart de siècle sans la complaisance active des Etats-Unis, dont le souci principal a toujours été de préserver ses relations privilégiées avec la Turquie. Le chef de la diplomatie chypriote grec, M. Michaelidis, ne déclarait-il pas en octobre 1996: " Nous sommes réalistes et nous nous rendons compte que les Etats-Unis, unique superpuissance sur cette planète, auraient les moyens de convaincre l'état-major des forces armées turques de renoncer à ses ambitions... ".

CONCLUSION

On l'a bien vu au fil de ce mémoire, la stabilité dans cette partie orientale de la mer Méditerranée est d'une importance majeure pour l'Europe. Or les deux pays qui occupent dans cet espace des positions stratégiques sont en permanence aux prises dans des contentieux de nature variée. La Grèce et la Turquie, tous deux alliés à des degrés divers à l'Europe, l'UEO et l'OTAN doivent prendre conscience que dans le nouveau contexte d'élargissement des alliances, leurs différends non résolus entravent l'institution d'une politique européenne commune de sécurité et de défense annoncée à l'article J du Traité sur l'Union européenne.

La résolution du problème chypriote est sans nul doute la clé de toute évolution en ce sens. L'action de l'Union européenne, celle d'une OTAN rénovée se conjuguent pour inciter les deux pays à négocier. Les négociations sur le règlement de Chypre n'auront une chance d'aboutir que si les hommes politiques concernés, notamment Chypriotes, sont disposés à oublier un instant leurs divergences et se laissent inspirer par une vision qui leur fait cruellement défaut, celle d'un destin commun.

L'exemple d'ennemis autrefois héréditaires, la France et l'Allemagne, est à cet égard éloquent.

BIBLIOGRAPHIE

CHICLET Christophe. La Turquie réclame son dû... à Chypre. Le Monde diplomatique, mai 1991.

CHICLET Christophe. Chypre toujours divisée, toujours meurtrie. Le Monde diplomatique, décembre 1994.

Rapport de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale du 24 mai 1995 relatif à la Méditerranée orientale.

SEMITH Vaner. Turquie: la nouvelle donne. Problèmes politiques et sociaux N°757, 10 novembre 1995. La documentation Française.

POPE Nicole. Une intervention de Bill Clinton apaise le conflit gréco-turc. Le Monde, 1 février 1996.

KADRITZKE Niels. Athènes et Ankara se disputent la mer Egée. Le Monde diplomatique, octobre 1996.

ROULEAU Eric. La partition s'enracine à Chypre. Le Monde diplomatique, octobre 1996.

AVCI Aylin Güney. Politique intérieure et politique extérieure dans la Turquie d'aujourd'hui. Le Trimestre du monde, IV 1996.

RICHARTE Marie-Pierre. La question chypriote dans la politique étrangère de la Turquie. Le Trimestre du monde, IV 1996.

POPE Nicole. L'achat de missiles par Chypre ranime la tension entre Athènes et Ankara. Le Monde, 10 janvier 1997.

DUTEIL Mireille et AMMOUN Denise. Chypre: dangereuse escalade. Le Point. N° 1274 du 15 février 1997.

DE BRESSON Henri. Ankara revendique toujours sa place au sein de l'Union européenne. Le Monde, 26 février 1997.

POPE Nicole. La France réaffirme la vocation de la Turquie à adhérer à l'Union européenne. Le Monde, 5 avril 1997.

Dépêche AFP. La Turquie menace de s'opposer militairement au déploiement de missiles par Nicosie. Le Monde, 21 septembre 1997.